

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 21 juin 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE NORD CANADIEN

LA ROUTE DE L'ALASKA—DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Avec le consentement de la Chambre, j'aimerais déposer deux exemplaires du rapport préparé pour le ministère, par l'Institut de recherche de Stanford visant le programme d'amélioration de la route de l'Alaska.

Des voix: D'accord.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LE DIVORCE—ADOPTION DU 1^{er} RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL MIXTE

M. A. J. P. Cameron (High-Park) propose l'adoption du 1^{er} rapport du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes concernant le divorce, présenté à la Chambre le jeudi 9 juin.

(La motion est adoptée.)

LE RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE—ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Patrick-T. Asselin (Richmond-Wolfe) propose l'adoption du 1^{er} rapport du comité permanent du Règlement de la Chambre, présenté à la Chambre le jeudi 16 juin.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

DISPOSITION RELATIVE À L'ENLÈVEMENT D'UN PONT SUR TRÉTEAUX

M. Ron Basford (Vancouver-Burrard) demande à présenter le bill n° C-206, loi modifiant la loi sur la protection des eaux navigables (enlèvement du pont sur tréteaux de Kitsilano).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Basford: En 1895 le Pacifique-Canadien construisit un pont de chemin de fer appelé le Kitsilano Trestle sur le ruisseau False dans ma circonscription. Malgré la destruction de la plupart des dossiers dans l'incendie de l'immeuble de l'Ouest en 1897, il est bien évident

que le pont est illégal, qu'il entrave la navigation et qu'il empêche l'expansion industrielle de la région qui se trouve au-delà.

L'objet du bill est d'autoriser le ministre des Travaux publics à démolir le pont aux frais du Pacifique-Canadien, au coût estimatif de \$2,160,000.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

• (2.40 p.m.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DISCOURS ATTRIBUÉ AU MINISTRE DE L'INDUSTRIE RELATIVEMENT À L'INFORMATION

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): J'aimerais poser une question au premier ministre en marge d'une nouvelle publiée dans les journaux et à la radio portant que le ministre de l'Industrie voudrait établir une région désignée concernant l'information publique pour les journaux et la radio. Je voudrais demander au premier ministre si dans les paroles qu'on attribue au ministre de l'Industrie en les reproduisant et je cite: «... le remède serait que le gouvernement publie son propre journal...»

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'hésite à interrompre le très honorable représentant, mais il sait bien que nous ne pouvons pas citer un article de journal en formulant ou posant une question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce que je puis faire, c'est d'en donner simplement le sens. J'aurais voulu être juste et tout mettre entre guillemets pour ne rien perdre du sens. Le gouvernement songe-t-il à publier son propre journal et à invoquer ses pouvoirs sur Radio-Canada dans le dessein de faire voir à la population canadienne ce que le gouvernement croit qu'elle devrait voir et lui faire entendre ce que le gouvernement croit qu'elle devrait entendre? Autrement dit, le gouvernement croit-il que la population canadienne y gagnerait si l'information était régie par l'État?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Ni le gouvernement dans son ensemble, ni le ministre de l'Industrie en particulier, n'a d'intentions semblables. Mon honorable ami n'a peut-être pas eu l'occasion de constater que le ministre de l'Industrie a déjà catégoriquement démenti l'authenticité de cette nouvelle.